

Document d'accompagnement : action TICE

A partir de 2010, les anciens « volets TICE » des projets d'établissement sont remplacés par des « **actions TICE** » incluses dans le Papet et ainsi les crédits qui jusqu'alors étaient fléchés « TICE » seront intégrés dans l'enveloppe globale attribuée à l'établissement.

De nouvelles actions « TICE » ont été créées dans l'application PAPER et peuvent s'inscrire dans les objectifs déjà existants :

- mettre en place une organisation facilitant la validation du B2i (collège, LGT, LP) ;
- développer l'usage pertinent des TICE dans les classes ;
- développer l'usage du cahier de textes numérique ;
- mettre en œuvre des dispositifs innovants pour faciliter les apprentissages des élèves ;
- mettre en œuvre des dispositifs innovants pour faciliter les apprentissages des élèves à besoins particuliers.

Un indicateur ciblé TICE existait déjà « pourcentage d'élèves qui ont obtenu le B2i », deux autres ont été ajoutés :

- pourcentage de professeurs de l'établissement impliqués dans la validation du B2i ;
- pourcentage d'enseignants de l'établissement qui utilisent un cahier de textes en ligne ;

Comme toutes les autres actions, chacune des actions TICE peut donner lieu à l'attribution d'heures de coordination (HSE). Afin de vous aider, un schéma-type de lettre de mission de coordination TICE est proposée : vous la trouverez à l'étape 5 : Conseils en recherche d'intervenants et de financements.

Comme toujours, les animateurs des points AC@R sont à votre disposition pour vous aider à préciser les actions TICE de votre projet d'établissement et à préparer le budget (en Euros et HSE) que vous y consacrerez.